

Stage de formation professionnelle en inspection visuelle

Monsieur,

Dans le cadre de l'application du cahier des charges relatif à l'inspection périodique de bouteilles métalliques utilisées pour la plongée subaquatique du 4 décembre 2015, nos techniciens en inspection visuelle doivent se recycler au moins tous les cinq ans.

Notre organisme de référence (Association Nationale des Moniteurs de Plongée-ANMP) représentant des éducateurs sportifs en plongée subaquatique, favorise la formation professionnelle de ses membres. La démarche de notre syndicat s'inscrit dans la durée et la confiance que nos centres de plongée vous témoignent lors de leur requalification périodique. En tant que professionnel de la requalification et l'inspection des équipements sous pression vous êtes le partenaire idéal pour la formation de nos Techniciens en Inspection Visuelle (TIV).

Le recyclage se déroule en deux parties,

La première est un travail personnel du TIV visant à réactualiser ses connaissances réglementaires, sa maîtrise des procédures qualités et administratives. Un QCM valide cette première période.

La deuxième partie du recyclage est une immersion en entreprise, dans un organisme habilité, permettant au TIV d'être parrainé par un professionnel de l'inspection visuelle. Cette période en entreprise a pour objectif, de consolider ses compétences techniques, d'optimiser l'ergonomie et l'efficacité de ses inspections périodiques, de découvrir de nouveaux outils et techniques de travail.

La période en entreprise est d'une durée minimale de 3 heures et est validée par une attestation de présence.

En cas d'accord de votre part, il vous suffit lors de l'accueil du stagiaire de signer l'attestation de présence permettant de justifier le recyclage obligatoire.

Vous remerciant par avance pour l'accueil que vous consentirez à nos adhérents, je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le secrétaire général de l'ANMP
Patrice LAMARZELLE

